

Luxembourg, le 3 juillet 2023

Objet : Projet de règlement grand-ducal¹ fixant les grilles horaires, les coefficients des disciplines et des disciplines combinées, ainsi que les disciplines fondamentales des classes de l'enseignement secondaire classique. (6396TCH)

*Saisine : Ministre de l'Education nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse
(1^{er} juin 2023)*

Avis de la Chambre de Commerce

Le projet de règlement grand-ducal sous avis (ci-après le « Projet ») a pour objet de déterminer les grilles horaires des classes de l'enseignement secondaire classique qui seront valables à partir de la rentrée scolaire 2023/2024.

En bref

- La Chambre de Commerce approuve l'extension de la discipline « Digital Sciences » dans la grille horaire des classes de 6C pour renforcer encore davantage les compétences digitales des élèves.
- A cet effet, il est procédé à la suppression entre autres d'une demi-leçon d'anglais en classes 6C et 6C-FR dont la Chambre de Commerce préconise le maintien au vu de l'importance de cette langue pour une future insertion dans le monde du travail.
- Elle note le changement de dénomination de la discipline « instruction civique » en « éducation à la citoyenneté » et suggère d'harmoniser cette dénomination à toutes les grilles horaires de l'enseignement secondaire.
- La Chambre de Commerce est en mesure d'approuver le projet de règlement grand-ducal sous réserve de la prise en considération de ses remarques.

¹ [Lien vers le projet de règlement grand-ducal sur le site de la Chambre de Commerce](#)

Le projet a pour objet d'introduire certaines adaptations par rapport aux grilles horaires des classes de l'enseignement secondaire classique fixées par règlement grand-ducal du 26 juillet 2022 pour l'année scolaire 2022/2023. Suivant l'exposé des motifs, les changements portent sur :

- l'inscription de la discipline « Digital Sciences » dans la grille horaire des classes 6C,
- le changement de dénomination du cours « instruction civique » en « éducation à la citoyenneté ».

La Chambre de Commerce approuve l'extension de la discipline « Digital Sciences » dans la grille horaire des classes de 6C l'année prochaine - alors qu'elle avait été introduite cette année dans les grilles horaires des classes de 7C - pour continuer à renforcer les compétences digitales des élèves de l'enseignement secondaire. Elle relève que cette opportunité supplémentaire pour les jeunes d'approfondir leurs compétences digitales s'effectue en remplacement d'une demi-leçon de cours de langues (l'anglais en classes 6C et 6C-FR, le chinois en classe 6CZH et le latin en classe 6CL) et d'une demi-leçon d'éducation artistique. Or, l'anglais a pourtant aussi son importance pour une future insertion dans le monde du travail. La Chambre de Commerce préconise donc une adaptation des grilles horaires permettant son maintien.

Concernant le changement de dénomination du cours « instruction civique » en « éducation à la citoyenneté », la Chambre de Commerce prend note de cette adaptation. Elle suggère d'harmoniser l'ensemble des grilles horaires en modifiant également la dénomination pour les classes de 2^e du Lycée Ermesinde.

La Chambre de Commerce n'a pas d'autres remarques spécifiques à formuler par rapport au présent projet.

* * *

Après consultation de ses ressortissants, la Chambre de Commerce peut approuver le projet de règlement grand-ducal sous réserve de la prise en considération de ses remarques.

TCH/NMA